



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 22 mai 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Approbation du Projet Social du Territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 22 mai à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 16 mai 2023.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul.

ONT DONNÉ POUVOIR :

MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
MASSONI Jean-Joseph	à	ROMITI Gérard
MILANI Jean-Louis	à	SAVELLI Pierre
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène
PERFETTINI Martine	à	LEONARDI Jean-Charles
TIMSIT Christelle	à	POLISINI Ivana

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 21

M. Pierre-Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du Projet Social du Territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 26 septembre 2022 définissant l'intérêt communautaire en matière d'action sociale ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir un projet social pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché de prestations intellectuelles n°210002DDCS attribué au Cabinet Populus Etudes par décision du Président en date du 10 novembre 2021 ;

Considérant la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Corse le 25 octobre 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 15 mai 2023 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À la majorité)
Contre : M. Morganti, M. Zuccarelli, Mme Salge

Le Projet Social du Territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia, annexé à la présente délibération ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO di BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télécourcs citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr